

Les subsides

les traités. Peut-être voudrions-nous inclure dans ces traités le droit d'avoir un logement convenable où la famille puisse mener une vie saine et heureuse. Nous allons sûrement vouloir régler les réclamations des autochtones, qu'il s'agisse de réclamations particulières aux termes de traités en vigueur ou de réclamations générales qui n'ont rien à voir avec les traités. Nous allons tenir à reconnaître le droit de propriété des autochtones, surtout dans les cas où il n'y a pas eu de transfert de terres. Nous allons poursuivre notre travail et définir les droits des autochtones une fois pour toutes. Nous allons vouloir être en mesure de dire que les premiers habitants de notre pays ont sûrement le droit de vivre dans des localités où la qualité de la vie est comparable à celle des Canadiens qui vivent ailleurs.

D'après le rapport Nielsen, nous sommes déjà rendus trop loin dans ce domaine, car nous sommes en train de créer des banlieues modernes au fonds des bois dans le Nord. J'ignore si vous avez déjà vu ces banlieues modernes dans les bois du Nord, mais moi je n'ai rien vu qui mérite une telle description.

En terminant, je tiens à souligner que là où existent des services autonomes, comme chez les Cris de la baie James, au nord du Québec, les Naskapis, les Inuit du nord du Québec également, qui gèrent leurs propres services de l'habitation, on remarque une différence notable entre les réalisations du ministère et la manière dont ces gens répondent à leurs propres besoins.

• (1630)

C'est la preuve à mes yeux que l'autonomie peut transformer un mode de vie, qu'il s'agisse d'économie, de soins de santé, d'enseignement ou de logement, ce qui diffère nettement des effets d'une attitude paternaliste et coloniale comme celle que nous avons adoptée jusqu'ici.

[Français]

Le président suppléant (M. Cadieux): Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Laprairie (M. Jourdenais) a la parole.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, il me fait doublement plaisir de prendre la parole étant donné que c'est vous qui occupez le fauteuil aujourd'hui. Je suis heureux d'avoir la possibilité de mettre les choses au clair à l'intention de la Chambre à propos des plafonds de revenu pour besoins impérieux en précisant pourquoi ils ont été élaborés, quelles sont leurs origines et pourquoi ils sont nécessaires.

La Chambre doit savoir que les nouvelles orientations nationales du logement constituent une stratégie mûrement réfléchie qui tient compte des nombreux mémoires reçus et des multiples réunions tenues depuis un an et demi. Ainsi ont pu être prises en considération les positions diverses de tous les groupes canadiens dans le domaine de l'habitation. Avant d'imprimer une nouvelle orientation à sa politique de logement, le gouvernement conservateur voulait connaître les vues d'une grande variété de groupes et faire l'unanimité. Il estimait nécessaire la participation des autorités provinciales et territoriales, des groupes directement et indirectement intéressés par les questions de logement pour prendre des décisions éclairées et efficaces.

Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et son secrétaire parlementaire (M. Price)

ont rencontré un bon nombre de groupes parmi lesquels l'Organisation nationale antipauvreté, l'Association québécoise de l'habitation communément appelée le Front d'action populaire en réaménagement urbain ou FRAPRU, des groupes représentant les personnes âgées, le Conseil consultatif national sur le troisième âge, des handicapés, la Coalition des organisations provinciales des handicapés et les autochtones, le Conseil national des autochtones du Canada, l'Assemblée des Premières Nations et les organisations de Métis. J'ouvre une parenthèse: le gouvernement conservateur ne fait pas de consultation, nous dit-on depuis 20 mois.

Figurent aussi parmi les groupes des organisations représentant l'industrie du bâtiment, le secteur financier, le logement coopératif et les municipalités. Citons, à titre d'exemple, l'Association canadienne des constructeurs d'habitation, l'Association des banquiers canadiens, les Caisses populaires, la Société canadienne de crédit coopératif, la Fondation de l'habitation coopérative, enfin, la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne des responsables de l'habitation et de l'urbanisme. Cela représente environ 35 groupes qu'on a consultés, mais on ne consulte jamais personne d'après l'Opposition.

Cette liste n'est pas complète mais elle est, je crois, révélatrice de l'éventail des groupes consultés. Le gouvernement voulait, en effet, que l'examen soit ouvert, équilibré et approfondi, et c'est ce qu'il a fait.

Pour entamer l'ensemble du processus, le ministre a déposé à la Chambre, l'an dernier, un document d'étude sur le logement qui visait à stimuler le débat et à faire converger les discussions. Ce document a été diffusé à 8,000 exemplaires, la plupart, je le précise, sur demande. Le ministre a reçu plus de 300 réponses de toutes les parties du pays sous forme de mémoires et de lettres qui ont constitué un apport précieux pour la révision entreprise.

En outre, au niveau intergouvernemental, ce processus a démarré ici, à Ottawa, à la fin de 1984 avec la conférence réunissant le ministre fédéral et les ministres provinciaux du logement. Celle-ci a permis de reconnaître que les provinces sont de intervenantes importantes et même souvent des partenaires du gouvernement fédéral en matière de logement et que l'amélioration de la coopération fédérale-provinciale est un impératif, si l'on veut appliquer des solutions efficaces aux problèmes du logement.

Cette révision de la politique et les consultations qui l'ont précédée visaient certains des grands objectifs que le ministre veut donner à la politique fédérale: Bâtir un consensus national sur les buts pertinents que doivent atteindre les politiques et les programmes fédéraux de logement et mettre au point des programmes capables de supprimer les disparités régionales, de diriger l'aide fédérale vers ceux qui ont un besoin impérieux d'aide. A ce sujet, je désire mentionner que la participation des provinces fait partie intégrante de la nouvelle stratégie.

Les provinces et les territoires ont participé activement aux consultations et il a été tenu compte de leurs points de vue et préoccupations propres dans l'élaboration de la politique et l'amélioration des programmes.